

Règlement intérieur – Ze Tremplin 2012

Tremplin de la scène locale

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la mairie du Taillan-Médoc organise un tremplin de musiques actuelles visant à promouvoir la création musicale de jeunes groupes de la scène locale.

Article 1 : Calendrier

- À partir du 23 juillet Retrait des dossiers de candidature
- Le 28 septembre à midi dépôt des candidatures (délais de rigueur)
- Le 5 octobre annonce des groupes sélectionnés
- Le 20 octobre Concert Ze Tremplin au Palio au Taillan Médoc

<u>Article 2 : Conditions de participation</u>

- Les membres des groupes doivent être âgés de 15 à 25 ans (ou moyenne d'âge du groupe)
- → Les membres de ces groupes doivent résider sur Bordeaux, la CUB et le médoc
- ▲ Les groupes joueront entre 21h et 23h00
- ▲ Le temps de jeu des groupes sera d'environ 20 min le soir du tremplin
- ▲ Un groupe invité (hors concours) clôturera la soirée.

Article 3 : Dépôt des candidatures

Chaque candidat devra déposer ou envoyer un dossier et une démo au service Animation Jeunesse de la commune. Le dossier est composé d'une fiche technique présentant le groupe, photos, ainsi que les coordonnées du représentant du groupe et du règlement intérieur.

Le dossier pourra être retiré au service Animation et Jeunesse du Taillan-Médoc ou sera téléchargeable sur le site Internet de la commune.

Une présélection des artistes ou groupes sera effectuée en fonction des dossiers envoyés. Elle tiendra compte du caractère complet du dossier d'inscription, de la qualité de l'enregistrement,...

L'inscription au concours vaut adhésion pour tous au présent règlement. Les résultats du concours ne pourront être sujets à aucune réclamation ou contestation.

Article 4: les gagnants

- Un prix public : le groupe le plus plébiscité par le public remporte une programmation lors de l'édition du Plein F'Art Festival 2011.
- Un prix jury : le groupe plébiscité par le jury remporte une séance d'enregistrement accompagnée dans les studios de la Rock School Barbey à Bordeaux.